



MUNICIPALITÉ DE
Notre-Dame-de-la-Merci

AVIS PUBLIC

Demandes de dérogation mineure

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale adjointe, que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de ladite municipalité qui aura lieu le 13 mai 2022 à 19:30, à la salle communautaire du Manoir de la Rivière Dufresne située au 1948, chemin Notre-Dame-de-la-Merci à Notre-Dame-de-la-Merci, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

➤ **Dérogation mineure #DM-2022-01 : 3485, chemin Notre-Dame-de-la-Merci**

La nature et les effets de la dérogation mineure demandée sont de permettre la construction d'un balcon de 8' x 11' dans la bande de protection riveraine de 10 mètres afin d'aménager une entrée sécuritaire à la résidence.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, avant qu'il ne rende sa décision, en se présentant aux date, endroit et heure fixés pour la séance du conseil.

Donné à Notre-Dame-de-la-Merci, ce vingt-huitième jour du mois d'avril deux mille vingt-deux.

Martine Bélanger, directrice générale adjointe